



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA  
REGION D'EPERNON**

COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 9 mars 2022

+ + +

**COMPTE RENDU**

2-2022

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars à 18 heures 30 les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Président.

Le Président Guy DAVID demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du 19 janvier 2022.

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 19/01/2022.**  
Monsieur Yannick LHOMME est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- 1) ROB - DOB 2022.**
- 2) Participation Collège 2022**

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

- 3) ROB – DOB 2022**
- 4) Election des représentants du SYMVANI**

#### **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

- 5) ROB – DOB 2022**

## **A- PREMIERE PARTIE - BUDGET PRINCIPAL**

<b><u>NOMBRE DE DELEGUES</u></b>			
En exercice	20	CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CART pour RAIZEUX CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour HANCHES CART pour SAINT HILARION ST MARTIN DE NIGELLES pour le COLLEGE EPERNON pour le COLLEGE EPERNON pour le COLLEGE DROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE DROUE SUR DROUETTE pour le COLLEGE	Guy DAVID Denis DURAND Nicolas THEVARD Michelle MARCHAND François BELHOMME Yannick LHOMME Jean-Bernard GRAMUNT Jean-Pierre RUAUT Frédéric ROUE Béatrice BOUCHAUDY Sylvie ROUZET Dominique BONNET Gisèle MACK Annie DECAIX
Présents	14		
Pouvoir	2		
Votants	16		
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 2/03/2022		<u>Etaient absents excusés :</u> CCPEIF pour EPERNON <b>Pouvoir à Guy DAVID</b> EPERNON pour le COLLEGE CART pour Emancé <b>Pouvoir Frédéric ROUE</b>	Marc BAUDELLOT  Bruno ESTAMPE Stéphanie BRIOLANT
		<u>Etaient absents :</u> HANCHES pour le COLLEGE EPERNON pour le COLLEGE HANCHES pour le COLLEGE	Patrick KOHL Béatrice BONVIN Christophe LEMAIRE
		<u>Assistait également à la séance :</u> Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien	

### **1) ROB – DOB 2022**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires.

## **BUDGET PRINCIPAL – COLLEGE**

### **Budget Fonctionnement**

#### **Collège**

## **Dépenses – Recettes**

### **Dépenses de Fonctionnement**

Les dépenses sont essentiellement les salaires des deux agents et les indemnités du Président et des vice-présidents.

Les dépenses pour le Collège consistent à un versement annuel au Collège Michel Chasles pour les sorties pédagogiques.

En 2021, la participation était de 6000€ (Montant forfaitaire dû aux sorties affectées par le COVID).

En 2022, elle est basée comme les années antérieures par un montant de 22 euros par élève.

Cette somme est reversée par les communes de Droue sur Drouette, Hanches, Saint-Martin de Nigelles et Epernon au prorata du nombre d'élèves.

Pour information en 2022 la participation serait de :

Epernon = 4114€ - Droue sur Drouette = 1122€ - Hanches = 2618€ - Saint-Martin-de-Nigelles = 1628 soit un total de 9482€.

Le Président rappelle au comité que l'installation des PC portables pour le télétravail est effective.

L'état du personnel au 31/12/2021 est de deux agents dont un mis à disposition du SM3R pour un mi-temps.

### **Recettes de Fonctionnement**

Les recettes pour financer les dépenses de fonctionnement du personnel sont reversées telles que suit :

- 1/2 par le SM3R pour un des deux postes des secrétaires soit 38.60 KE, le reste est supporté par les deux budgets annexes tel que :
- Moitié sur chaque budget pour les indemnités des élus
- Pour le reste des dépenses du personnel 3/5 par le budget Assainissement et 2/5 par le budget annexe Eau Potable.

## ***Le Comité en prend ACTE.***

### **2) Participation 2022 pour le collège Michel Chasles.**

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents **AUTORISE** le Président à verser la somme de 22 euros par élèves pour les villes de Hanches, Epernon, Droue-sur-Drouette et Saint-Martin-de-Nigelles.

## **B- DEUXIEME PARTIE - BUDGET ASSAINISSEMENT**

<u>NOMBRE DE DELEGUES</u>		<u>Etaient présents :</u>	
En exercice	11	CCPEIF pour EPERNON	Guy DAVID
Présents	9	CCPEIF pour EPERNON	Denis DURAND
Pouvoir	2	CCPEIF pour EPERNON	François BELHOMME
Votants	11	CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Yannick LHOMME
		CART pour RAIZEUX	Nicolas THEVARD
		CCPEIF pour HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
		CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Jean-Bernard GRAMUNT
		CCPEIF pour HANCHES	Michelle MARCHAND
		CART pour SAINT HILARION	Frédéric ROUE
		<u>Etaient absents excusés :</u>	
		CCPEIF pour EPERNON	Marc BAUDELLOT
		<b>Pouvoir Guy DAVID</b>	
		CART pour Emancé	Stéphanie BRIOLANT
		<b>Pouvoir Frédéric ROUE</b>	
		<u>Assistait également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien.</u>	
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 2/03/2022			

### **3) ROB – DOB 2022**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires 2022 pour la compétence assainissement.

#### **Dépenses de fonctionnement**

Du fait de la suppression des subventions de l'AESN pour l'hygiénisation des boues, une augmentation d'environ 100KE est à prévoir à l'article 658 (participation SYMVANI).

La refacturation par Chartres Métropole pour le « PARC » de Hanches est estimée à 25 000€ pour 2022 + 4 années antérieures à l'article 678.

Une somme de 20 000€ est budgétisée pour la subvention d'équipement versée au Département pour les travaux route de Nogent le Roi à l'article 6742.

Une somme de 50 000€ est prévue à l'article 673 (titre annulé sur exercice antérieur) par suite du procès en instance avec la société LORIMMO. (Contestation de la PFAC).

Une somme est prévue en honoraires pour officialiser les conventions de servitude en cours toujours en attente de l'office notariale.

### **Recettes de fonctionnement**

Elles sont constituées essentiellement par la redevance Assainissement reversée semestriellement par les délégataires VEOLIA et STGS.

- Une augmentation de la redevance pour 2022 de 0.02€
- L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à plus de 767 000 (680 000 euros en 2021) démontrant la bonne santé financière de l'EPCI.
- La capacité de couverture est d'environ 4 500KE.

Le Président, Guy DAVID présente le programme prévisionnel des travaux pour 2022.

### **Dépenses d'investissement – travaux**

- Chemin de la Goultière à Raizeux - (sous réserve de la promesse de raccordement des administrés concernés)  
Poste de refoulement 100 KE
- Impasse des Lilas à Epernon - Poste de refoulement 120 KE  
(En attente, problème de foncier)
- Résorption du point noir place René LE GALL à Hanches 10KE
- Fontaine aux Graviers à Emancé – En attente ITV par VEOLIA

Le choix de la construction d'une nouvelle station à l'extérieur des villes a été privilégié par le bureau. Elle remplacerait les stations « Bourg » à Epernon et la station de Hanches au cœur de ville.

Le Président expose qu'une somme de 8 000€ (moitié Eau Potable, moitié Assainissement) a été remise à l'article 205 dans le but de créer un site internet. Un comité de pilotage constitué de Jean-Pierre RUAUT, Jean-Bernard GRAMUNT, Guy DAVID et Thierry DELANNOY a été instauré. Ce site permettra de pouvoir informer les administrés sur les formalités de raccordements, de mettre en ligne les formulaires nécessaires, les analyses d'eau, etc....

### **Recettes d'investissement**

Des subventions seront demandées à concurrence de 40% par l'AESN pour les dépenses engagées pour les études de la future station.

Voir les conditions dans le cadre du plan de relance pour la demande de subvention à Plan Relance pour la future station.

***L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 125 759.19€.***

***La capacité de désendettement est de 60 jours***

**La capacité d'autofinancement est de 767 917.08€**

## **Le Comité en prend ACTE.**

### **4) Election des représentants du SYMVANI**

**Compte tenu des modifications statutaires du SYMVANI,  
Et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur, Président indique qu'il y a lieu de procéder à l'élection au scrutin secret de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au SYMVANI.

**« L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».**

Puis, il leur demande :

**« Qui se déclare candidat ? »**

Monsieur Guy DAVID, délégué d'Épernon se déclare candidat.

Monsieur Jean-Pierre RUAUT, délégué de Hanches se déclare candidat.

Monsieur Yannick LHOMME, délégué de Droue-sur-Drouette se déclare candidat.

Monsieur Nicolas THEVARD, délégué de Saint-Hilarion se déclare candidat.

Monsieur Denis DURAND, délégué d'Épernon se déclare candidat.

Madame Stéphanie BRIOLANT, déléguée d'Emancé se déclare candidate suppléante.

Monsieur Frédéric ROUE délégué de Saint-Hilarion se déclare candidat suppléant.

Monsieur Jean-Bernard GRAMUNT, délégué de Droue-sur-Drouette se déclare candidat suppléant.

Madame Michelle MARCHAND, déléguée de Hanches se déclare candidate suppléante.

Monsieur Marc BAUDELLOT, délégué d'Épernon se déclare candidat suppléant.

Chaque membre du Comité Syndical a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
A DEDUIRE : Bulletins blancs ou nuls	0
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	
A OBTENU Monsieur Guy DAVID	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Jean-Pierre RUAUT	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Yannick LHOMME	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Nicolas THEVARD	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Denis DURAND	<b>11 voix</b>
A OBTENU Madame Stéphanie BRIOLANT	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Frédéric ROUE	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Jean-Bernard GRAMUNT	<b>11 voix</b>
A OBTENU Madame Michelle MARCHAND	<b>11 voix</b>
A OBTENU Monsieur Marc BAUDELLOT	<b>11 voix</b>

ONT ETE ELUS :

- Guy DAVID, Jean-Pierre RUAUT, Yannick LHOMME, Nicolas THEVARD et Denis DURAND délégués titulaires.
- Stéphanie BRIOLANT, Frédéric ROUE, Jean-Bernard GRAMUNT, Michelle MARCHAND et Marc BAUDELOT délégués suppléants.

**C - TROISIEME PARTIE - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

<b><u>NOMBRE DE DELEGUES</u></b>			
En exercice	8	<u>Etaient présents :</u> CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour EPERNON CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour HANCHES CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE CCPEIF pour HANCHES	Guy DAVID Denis DURAND François BELHOMME Yannick LHOMME Jean-Pierre RUAUT Jean-Bernard GRAMUNT Michelle MARCHAND
Présents	7		
Pouvoir	1	<u>Etaient absents excusés :</u> CCPEIF pour EPERNON <b>Pouvoir à Guy DAVID</b>	Marc BAUDELOT
Votants	8	<u>Assistaient également à la séance : Véronique LECOMTE, secrétaire et Thierry DELANNOY, technicien.</u>	
<b><u>DATE DE LA CONVOCATION</u></b> 2/03/2022			

**5) ROB – DOB 2022**

Monsieur le Président Guy DAVID présente les éléments de réflexion propres à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires pour la compétence eau.

**Dépenses fonctionnement**

Une augmentation est prévue en honoraires pour officialiser les conventions de servitude en cours toujours en attente de l'office notariale.

Une somme de 20 000€ est budgétisée pour la subvention d'équipement versée au Département pour les travaux route de Nogent le Roi à l'article 6742.

Un montant de 30 000€ est budgétisé pour la participation concernant l'éradication des cuves à fuel et des puits à l'article 6743.

Les travaux engendrés par l'enquête publique de la Chevalerie ont commencé fin 2021. (2 participations versées).

La refacturation par Chartres Métropole pour le « PARC » de Hanches est estimée à 33 000€ pour 2022 + 4 années antérieures à l'article 678.

### **Recettes Fonctionnement**

Elles sont constituées essentiellement par la redevance Eau Potable reversée semestriellement par le délégataire VEOLIA.

- Augmentation de la redevance de 0.02€
- L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à plus de 652 763.30 euros démontrant la bonne santé financière de l'EPCI.
- La capacité de couverture est de 800KE.

### **Dépenses Investissement**

#### **Point sur les priorités des travaux**

Le Président Guy DAVID présente le programme prévisionnel des travaux préconisé par le délégataire. Il peut être convenu d'étaler ces travaux sur les 3 années 2022 à 2024.

Pour quels travaux les communes concernées ont-elles prévues la participation de 12% sur leur budget 2022. Rappel : le renforcement de canalisation pour la défense incendie est à la charge des communes.

#### **2022**

- |                                                            |        |
|------------------------------------------------------------|--------|
| - Travaux pour futur lycée à Hanches - Extension du réseau | 43KE   |
| - Extension rue Péju                                       | 20KE   |
| - 21, rue du Paty à Hanches                                | 100KE  |
| - L'élaboration du PGSSE                                   | 24.1KE |
| - Chemin des Prés à Droue – 25m de canalisation + purge    | 1.5KE  |

#### **2023 -2024**

- |                                                                                 |        |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| - Rue de Vinerville à Hanches - 600 ml de canalisation à prévoir avec le lycée. | 96KE   |
| - Rue de la Croix Rouge à Hanches - Renforcement de la canalisation             | 35KE   |
| - Résidence des Acacias à Droue sur Drouette – renforcement canalisation        | 28KE   |
| - Rue du Bois Hameau à Droue – 350 m de canalisation avec poteau incendie       | 50.2KE |
| - Rue du Crochet à Droue – 250m de canalisation                                 | 40KE   |

### **Recettes Investissement**

Une participation des communes concernées par les travaux de canalisations est versée à hauteur de 12% des travaux HT. (Délibération n°3/10 du 27 juillet 2010).

***L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 27 313.16€***

***La capacité de désendettement est de 15 jours.***

***La capacité d'autofinancement est de 652 763.30€.***

***Le Comité en prend ACTE.***

### **Informations diverses**

Le Président informe le comité qu'une étude va être faite dans l'optique de l'intégration de la Commune d'Hermeray avec le SIEPARE, cette commune rejetant ses eaux usées dans le réseau du SIEPARE via une convention.

La construction d'une nouvelle station pour remplacer les stations de « Epernon Bourg et Hanches » va être lancée.

**Ordre du jour épuisé à 19H45**